



BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tel. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tel. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

N2: riny.

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION: 6762 Saint-Marc.

rue J.F. Godeghe, 14

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI :

EAN : _____

Ref. : _____

Index : _____

Compteur n°: 21420

Date du contrôle : 28/11/2012 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 274) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2006) (RGPT art. 202) (R.T. art. 234) (Prescriptions distributeur) BT.

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : FormationDébut travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86Raccordement : Tension 3x240V Protection raccordement max 40 ACâble aliment. tableau. princ. : 2 X 10 mm² Inter.gén. : type Δ 40A 30mAType électrode de terre : lacole - basse - sigua - conducteur horizontal Schéma : TTNombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 2 ; RA : 98 Ohm; RI tot 50 MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION : Voir plan ci-joint.

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : de contrôle temporaire pour le reman.mort.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu les

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 28/11/2012 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

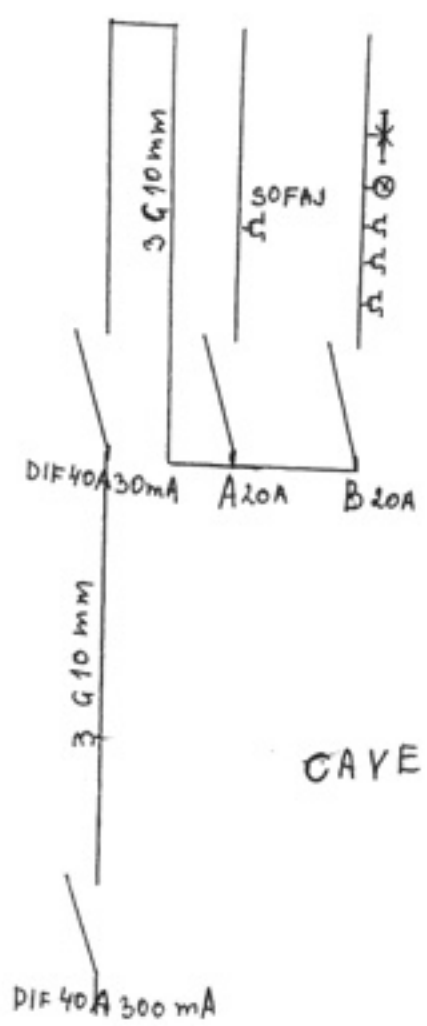
2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

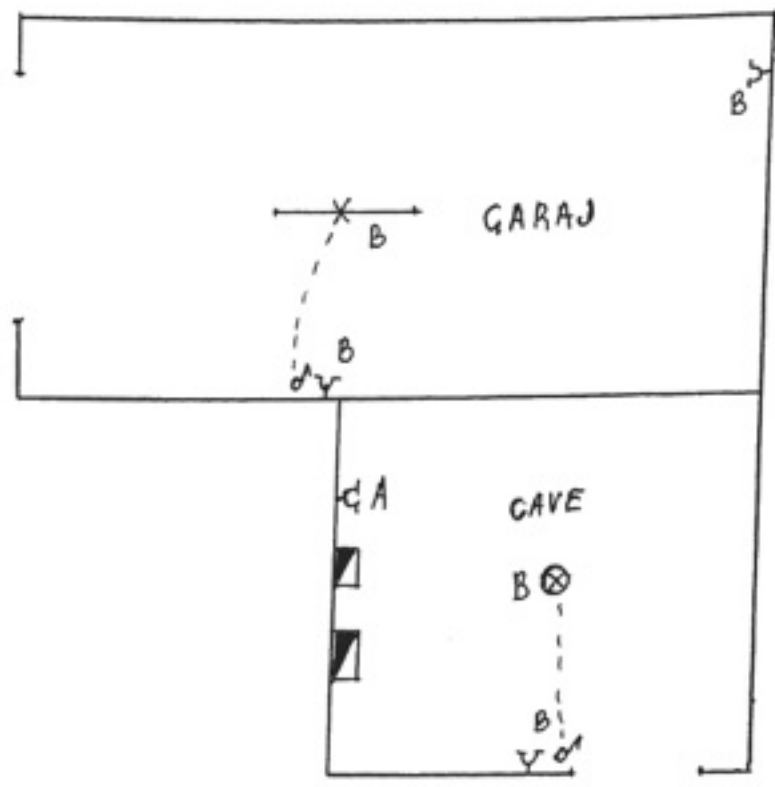
L'AGENT VISITEUR : BT
n° + nom + signature

Le directeur.



CAYE

S. Stukatz



CAVE